

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 19 février 2018 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER – M. GARY – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER – M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents excusés : Mme BOURGIS – Mme DERUERE.

Représentée : Mme DERUERE par pouvoir à Mme LANCO

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Gérard BRUNEL a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Néanmoins Monsieur BRUNEL Gérard fait remarquer qu'il souhaiterait connaître l'état d'avancement de la demande de subvention au titre du fonds de concours 2018 instauré par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et s'interroge également sur les recrutements des contrats à durée déterminée à venir.

Madame le Maire déclare que le règlement intérieur du fonds de concours communautaire doit évoluer et que les derniers éléments pour constituer la demande de subvention doivent nous parvenir avant juin 2018, et fait connaître à l'assemblée la situation concernant les contrats aidés en stipulant que deux « Contrat Unique d'Insertion » ont été renouvelés récemment et que nous sommes dans l'attente de la prolongation de deux autres.

De plus, Madame le Maire prend la parole en début de séance pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour concernant les demandes de subventions au titre de l'A.P.I, pour l'année 2018 sachant que le délai de dépôt des dossiers est fixé au 28 février 2018 au plus tard sur la plateforme dématérialisée du Conseil Départemental.

Elle s'en explique par le fait que le nouveau dispositif Aisne Partenariat Voirie vient seulement d'être mis en place et en énonce les différents principes de fonctionnement.

Suite à l'exposé de la situation, le Conseil Municipal accepte d'ajouter la question ci-dessus à l'ordre du jour de cette séance.

3. Subvention aux associations locales et à divers organismes – Année 2018

M. GARY, Président de l'Association d'Animation Communal, M. MOUFLIER, Président de l'Association de pêche « La Perche » et de l'UNC et M. PETITNIOT Président du Sporting Club quittent la séance.

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et une abstention de retenir les propositions présentées par la Commission Municipale « Finances » réunie le 14 février dernier.

4. Demande de subvention au titre de la DETR – Année 2018

Le Conseil Municipal décide la présentation de deux dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018 :

* **Dossier N° 1** : Réfection de la toiture de l'École PARADIS ;

* **Dossier N° 2** : Mise en place d'un système de vidéo protection avec transmission radio des flux vidéo.

Sur ce sujet, Madame le Maire fait remarquer qu'il serait souhaitable d'envisager la création d'une commission sécurité.

5. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2017

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée d'amortissements des biens (tracteur-tondeuse, débroussailleuse, désherbeur thermique, taille-haies, panneau d'affichage lumineux, création réserve incendie) dont la commune a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2017.

6. Création d'un poste d'agent de maîtrise

Suite à l'arrêté N° 2017-685 fixant la liste d'aptitude d'accès par promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise Territorial ainsi que la déclaration de vacance d'emploi N° 2029,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 01 mars 2018 et d'y inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

7. Approbation d'un ajout statutaire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a ajouté une compétence statutaire à l'article 11-3 de ses statuts, laquelle porte sur les « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'approbation de cet ajout statutaire.

8. Demande de subvention F.I.P.D (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la mise en place d'un système de vidéo protection avec transmission radio des flux vidéo

Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la mise en place d'un système de vidéo protection avec transmission radio des flux vidéo.

Il est précisé qu'une demande d'autorisation sera déposée auprès de la Préfecture.

L'Assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer tout document utile à l'aboutissement et la mise en place de ce système.

9. Demande de subvention au titre de l'A.P.I (Aisne Partenariat Investissement) – Année 2018

Le Conseil Municipal adopte une délibération sollicitant une subvention au titre de l'A.P.I pour les dossiers suivants :

Priorité N° 1 : Restauration de la Salle Polyvalente de l'étage (3^{ème} phase) ;

Priorité N° 2 : Réfection de la toiture de l'École PARADIS ;

Priorité N° 3 : Mise en place d'un système de vidéo protection avec transmission radio des flux vidéo.

Les élus de la « liste citoyenne pour l'Avenir de FLAVY » expriment leurs regrets de n'avoir pas pu débattre en amont du contenu du projet de vidéo-surveillance. Sur ce sujet, Mme le Maire répond qu'une réunion est prévue et qu'il ne s'agit ici que d'une demande de subvention qui doit être faite avant le 28 février 2018.

Informations diverses

- **M. LEFEVRE Régis** :
 - fait part de l'évolution du projet de la réfection Rue des Juifs. Il indique qu'une réunion d'information se tiendra avec les riverains vers la période de Mars – Avril 2018. Une synchronisation des travaux avec les différents intervenants ainsi que le maître d'œuvre Monsieur DELTOUR d'AREA, est prévue jeudi 22 février 2018.
- **Mme TATIN Andrée** :
 - Expose que les travaux de rénovation d'huisseries effectués dans le logement 7 rue du Petit Déroit sont achevés ;
 - indique que la restauration du logement 32 rue de la Gare est suspendue momentanément en raison de la réfection de la toiture qui n'a pas été budgétée.
- **Mme GROGNET Marie-Thérèse** :
 - Fait connaître la date de la réception de Maisons Illuminées qui aura donc lieu ce mercredi 21 février 2018 à 18h30 ;
 - Annonce que le repas traditionnel des anciens de la Commune se déroulera le 20 mars prochain au « Palais de la Danse » ;
 - Attire l'attention sur le problème de visibilité au niveau de l'intersection de la Rue Eugène BOUCHER ;
- **M. JULIEN Patrick** :
 - Signale que différents travaux de voiries et SNCF auront lieu durant la période de Mars à Juin 2018, au niveau de la Commune et de ses environs,
 - * **Création d'un rond point sur la voie rapide (D1)**
Fermeture du Chemin de Remigny du 5 mars au 30 juin 2018
 - * **Travaux sur le pont du canal de JUSSY**
Fermeture total de la voirie du 23 avril au 4 mai 2018
(seuls les piétons pourront emprunter le pont)
 - * **Travaux SNCF : PASSAGES A NIVEAU**
PN 46 : JUSSY – FRIERES (D8)
Fermeture du 9 au 18 avril 2018 inclus
PN 47 : JUSSY – FLAVY (D810)
Fermeture du 7 au 18 mai 2018 inclus
- **M. GARY Franck** :
 - Fait part du commencement des travaux concernant la création d'un ossuaire dans le cimetière communal ;
 - Explique que suite aux mauvaises conditions climatiques de ce début d'année, M. DELATTRE n'a pu se rendre qu'une journée au mois de janvier sur le chantier.

Questions d'initiative

- **M. VAN ISACKER Eric** : - Signale qu'un problème d'accès au chenil existe. En effet, celui-ci ayant été provisoirement installé en attendant la construction du bâtiment, l'ouverture de la porte d'accès du local des employés communaux en est devenue difficile.
- **Mme BOUCHER Stéphanie** : - Attire l'attention sur le fait que des vols de carburant ont lieu dans la Rue des Clichets.
Madame le Maire expose que ces agissements seront notifiés à la gendarmerie et qu'elle sollicitera de leur part des passages réguliers dans la Rue concernée.
- **M. BRUNEL Gérard** : - Fait part de son inquiétude grandissante face à l'avenir financier de nos communes suite à l'annonce de la mise en place de la suppression de la taxe d'habitation, de la baisse des contrats aidés, de la disparition des emplois d'avenir, ainsi que la réduction sur 5 ans des dotations de l'État au détriment des Communes. Il annonce donc qu'à la prochaine réunion de Conseil Municipal, la « liste citoyenne pour l'Avenir de Flavy » déposera une motion concernant les sujets énoncés.
- **M. PETITNIOT Joël** : - Rapporte que la buse Rue de la Fère est obstruée et attire l'attention sur le fait que la situation se renouvelle régulièrement, souhaite que le nécessaire soit fait rapidement étant donné que la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois possède la compétence « Eaux Pluviales » depuis le 1^{er} janvier 2018.
- **M. MOUFLIER Alain** : - informe l'assistance que l'Assemblée Générale de l'UNC départementale se déroulera le 25 février 2018 à Saint-Quentin ;
- Signale que le repas annuel sera prévu le 22 septembre 2018 et que l'Assemblée Générale de l'UNC de Flavy se tiendra le 3 mars 2018 à 10h00 ;
- Se réjouit de la bonne gestion de l'Association « La Perche ».
- **M. GARY Franck** : - Précise la date de l'Assemblée Générale de l'AAC qui se déroulera le 23 février 2018 à 19h00 ;
- indique qu'à compter du 2 avril 2018, la poste de Flavy sera fermée les mercredi et vendredi après-midi et sera ouverte le lundi matin.
- **M. LEFEVRE Régis** : Félicite Monsieur FAUQUEMBERGUE pour la qualité du travail accompli lors de la création du bulletin municipal.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 28 février 2018

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Gérard BRUNEL

Danielle LANCO